

Timeline des droits acquis

Temps : 45 minutes

Matériel :

- Les cartes
- La frise

Objectif :

Prendre conscience que des décisions politiques ont, au cours de l'histoire de notre pays, permis aux personnes d'acquérir de nouveaux droits qui ont bouleversé la société. Les avancées sociales dont nous bénéficions aujourd'hui ont été acquises par le combat politique des nos ancêtres.

1^{er} temps : jouer

But du jeu :

Placer les cartes qui représentent un progrès en termes de droits des personnes dans l'ordre chronologique sur la Timeline.

Préparation :

Placer la frise chronologique au centre de la table et les cartes en une pile face cachée.

Jeu :

À tour de rôle chaque participant (ou chaque équipe) pioche une carte et la place sur la frise pour dater l'événement indiqué.

L'animateur (trice) valide ou non la date ; si la date proposée est fautive, un autre joueur (ou une autre équipe) peut faire une autre proposition.

Celui qui a placé la carte explique ensuite ce qu'il pense que cet événement a changé dans la vie quotidienne des français.

L'animateur(trice) peut compléter grâce aux informations proposées sur chaque événement au dernier paragraphe de cette fiche.

Fin de partie :

La partie s'arrête lorsque toutes les cartes ont été placées.

2^{ème} temps : échanger

Échanger ensuite sur les bouleversements que chaque nouveau droit a permis dans la société. Chacun est invité à donner son avis.

On montre ainsi les avancées sociales gagnées grâce aux combats politiques de nos ancêtres.

En conclusion, l'animateur(trice) invite les jeunes à proposer un droit, une action qu'ils aimeraient voir se mettre en place aujourd'hui dans notre société.

Quelques détails sur les événements proposés par les cartes :

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Date : 1789

Droit acquis : Article 1 « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Loi sur le travail des enfants

Date : 1841

Droit acquis : en 1841, la loi applicable dans les manufactures, usines, et ateliers limite l'âge d'admission dans les entreprises à 8 ans, interdit le travail de nuit pour les enfants de moins de 13 ans, limite le temps de travail à 8 heures sur 24 pour les enfants âgés de 8 à 12 ans et le limite à 12 heures pour les enfants âgés de 12 à 16 ans.

Mais seule la scolarité obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans mettra fin au travail des jeunes enfants (Loi Jules Ferry en 1882).

Enfin en 1959, la scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans.

Ce que cela a changé : l'enfance passée au travail se transforme en enfance passée à l'école ! Mais surtout, les enfants peuvent vivre leur enfance, grandir sans souffrir, être épuisés, exploités...

L'abolition de l'esclavage

Date : 27 avril 1848.

Droit acquis : l'abolition de l'esclavage s'applique dans toutes les colonies et possessions françaises dans les deux mois qui suivent la promulgation du décret. 250 000 esclaves noirs ou métis aux Antilles, à la Réunion et au Sénégal sont ainsi libérés. Le décret du 27 avril 1848 interdit absolument « tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres ».

Ce que ça a changé : toute personne a le droit de vivre dignement et non comme un animal.

Loi instaurant la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques

Date : 16 juin 1881

Droit acquis : c'est en 1881 qu'est promulguée la loi de Jules Ferry rendant l'école primaire gratuite dans les écoles publiques. Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire.

Ce que cela a changé : tout le monde a les mêmes chances de réussir et d'avoir une instruction.

La création des cantines scolaires

Date : 1882

Droit acquis : L'essor des cantines survient avec les lois Ferry en 1882 qui rendent l'instruction obligatoire et gratuite. Dès lors, la restauration scolaire va se généraliser.

En 1951, après la conférence internationale de l'instruction publique, l'UNESCO demande « qu'une cantine scolaire soit prévue dans la construction d'une nouvelle école », avec des repas « composés de manière à favoriser la croissance et le développement psychologique de l'enfant ». Les frais de fonctionnement doivent être « à la charge des autorités centrales ou locales ».

En 1971, l'Éducation Nationale rédige la première circulaire sur l'alimentation de l'écolier. Elle rappelle les principes de la composition des menus et reste très centrée sur la lutte contre la dénutrition.

Ce que cela a changé : cela a permis aux enfants issus de milieux défavorisés de pouvoir avoir un vrai repas équilibré au moins une fois par jour ; et cela est encore vrai aujourd'hui.

Les congés payés

Date : 1936

Droit acquis : La loi est votée à l'unanimité par les députés le 11 juin 1936 et promulguée le 20 juin 1936. Elle prescrit un minimum de deux semaines de congés par an pour tous les salariés français liés à leur employeur par un contrat de travail. Les premiers congés payés ont été institués en France dès le 9 novembre 1853 par un décret de l'empereur Napoléon III, mais seulement au bénéfice des fonctionnaires.

Ce que cela a changé : pour beaucoup, c'est la première fois que les travailleurs ont un vrai temps de repos en dehors des jours fériés. Certains ont pu découvrir la mer pour la première fois de leur vie. Aujourd'hui, ce n'est plus 2 semaines par an, mais 5 semaines de congés payés.

Le droit de vote des femmes

Date : 21 avril 1944

Droit acquis : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions de l'homme ». Charles de Gaulle, dans le cadre du gouvernement provisoire d'Alger signe l'ordonnance qui accorde le droit de vote aux femmes. Celui-ci avait été accordé aux hommes en 1848 par l'instauration du suffrage universel masculin.

Le 29 avril 1945, les françaises votent pour la première fois lors des élections municipales.

Ce que cela a changé : la totalité de la population française est enfin représentée !

La création de la Sécurité Sociale

Date : 4 et 19 octobre 1945.

Droit acquis : c'est seulement à partir de ces dates que tout travailleur a droit à une couverture sociale regroupant le droit aux soins (maladie, maternité, invalidité...) et à la retraite.

Ce que cela a changé : tout le monde peut se faire soigner, et ce ne sont plus seulement les riches qui ont accès aux soins. Il est évident que cette loi a sauvé de nombreuses vies et continue d'en sauver encore aujourd'hui. La France est un des pays où la gratuité des soins est pour tous.

L'obligation du port de la ceinture de sécurité en voiture (à l'avant)

Date : 1er juillet 1973

Droit acquis : le port de la ceinture de sécurité en voiture est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 1973 à l'avant, et seulement depuis le 1^{er} octobre 1990 pour les passagers à l'arrière. Il ne viendrait plus à l'idée de personne de monter dans une voiture sans mettre sa ceinture de sécurité, elle est là pour sauver des vies ! Pourtant au début, cette loi était loin de faire l'unanimité parmi les conducteurs...

Ce que cela a changé : sauver des vies

La majorité à 18 ans

Date : 5 juillet 1974

Droit acquis : c'est La loi du a fixé la majorité civile a 18 ans pour les deux sexes. Avant (à l'époque de tes grands-parents) c'était seulement à 21 ans.

Ce que cela a changé : Cela permet de voter et de donner son avis dès 18 ans, mais aussi de prendre des décisions sans avoir l'accord de ses parents : se marier, partir vivre à l'étranger... Attention cela donne aussi des responsabilités ! À 18 ans on est responsable de ses actions face à la loi.

L'abolition de la peine de mort

Date : 9 octobre 1981

Droit acquis : la peine de mort est abolie en France par l'adoption d'une loi en 1981. Pour les partisans de cette abolition, tel Robert Badinter, cette décision marque l'achèvement de nombreuses années de combat militant pour la suppression de la peine capitale.

Ce que cela a changé : aucun être humain ne devrait avoir le droit de vie ou de mort sur un autre humain quel que soit ce que ce dernier a fait. Dans certains pays, la peine de mort existe toujours.

La Convention internationale des droits de l'enfant en France

Date : 6 septembre 1990

Droit acquis : la France est le 2^{ème} pays européen à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce traité international est entré en vigueur dans notre pays le 6 septembre 1990.

Ce que cela a changé : cela permet de protéger les mineurs en situation difficile (maltraitance, SDF, handicap, harcèlement scolaire...).

L'interdiction des distributeurs de friandises dans les établissements scolaires

Date : 1^{er} septembre 2005

Droit acquis : les « distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires », en application relative à la politique de santé publique.

Ce que cela a changé : cela a permis d'éviter le grignotage d'aliments trop sucrés et trop gras, afin de lutter contre l'obésité qui devient de plus en plus un problème de santé publique chez les jeunes.

L'obligation des établissements recevant du public (ERP) d'être accessibles aux personnes handicapées

Date : 11 février 2005

Droit acquis : selon la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Ce que cela a changé : permettre aux personnes porteuses d'un handicap de vivre comme tout le monde et d'accéder enfin à tous les lieux... ou presque, car on sait qu'en pratique, ce n'est pas totalement vrai, mais c'est déjà un grand progrès.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics

Date : 1er février 2007

Droit acquis : il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, dans les établissements de santé, dans l'ensemble des transports en commun, et dans toute l'enceinte (y compris les endroits ouverts telles les cours d'écoles) des écoles, collèges et lycées publics et privés.

En ce qui concerne les lieux « de convivialité » (débits de boissons, hôtels, restaurants, débits de tabac, casinos, cercles de jeux et discothèques), la date d'application de la mesure a été fixée au 1er janvier 2008.

Ce que cela a changé : cela a permis de sauver des vies en évitant le tabagisme passif. Imaginez partager son bureau huit heures par jour avec un collègue fumeur pendant des années...

L'obligation du port du casque à vélo pour les enfants de moins de 12 ans

Date : 22 mars 2017

Droit acquis : le port du casque est obligatoire pour tous les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers (ex : bébé sur siège adapté). Pour tous les autres cyclistes, il est fortement recommandé. Le port du casque pour tous est un sujet qui revient souvent au Sénat, mais qui ne fait pas l'unanimité et n'a donc pas été encore adopté.